

AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Conseil Général)

Thème : aménagement territorial

Mission : la Commission a pour missions principales les avis sur les demandes de divisions parcellaires et les échanges amiables, la gestion des contentieux, les avis sur les communes concernées par un ouvrage linéaire préalablement à l'institution des commissions communales ou intercommunales.

Composition : Un Président titulaire ou son suppléant, 4 Conseillers Généraux titulaires ou leurs suppléants, 2 Maires de communes rurales titulaires ou leurs suppléants, 6 personnes qualifiées, le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais ou son représentant, les Présidents des organisations syndicales représentatives au niveau national ou leurs représentants, les représentants des organisations syndicales représentatives au niveau départemental, le Président de la Chambre des Notaires du Pas-de-Calais ou son représentant, 2 propriétaires bailleurs ou leurs suppléants, 2 propriétaires exploitants ou leurs suppléants, 2 exploitants preneurs ou leurs suppléants, les représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ou leurs suppléants.

Nos représentants :

- Titulaires :
 - M. Claude COQUART, Maire de Fontaine les Boulans
 - M. René ALLOUCHERY, Maire de Clarques

- Suppléants :
 - M. Joël ROLIN, Maire de Reclinghem
 - M. Jacques JAKUBOSZCZAK, Maire de Benifontaine

Textes de référence : article L. 121-6 du Code Rural, arrêté du 27 mai 2013

Désignations faites : 4 juin 2014